

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE

D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES

❧❧❧

SÉANCE DU 6 SEPTEMBRE 2012

❧❧❧

Présents :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
M. Jean-Etienne GAILLAT, Mme Marie-Lyse GASTON,
M. Yves TOURAINE, Mme Anne BARBET, Mme Dolorès CABELLO,
M. Patrick MAILLET, Mme Véronique PEBEYRE, Adjoint,
Mme Marie-José ROMEO, Mme Jeanine DUTECH,
Mme Georgette SALHI, M. Jean-Michel BRUGIDOU,
Mme Eliane BELLEGARDE, Mme Eliane YTHIER,
Mme Elisabeth SALTHUN-LASSALLE, M. Jean-Marie GINIEIS,
M. Philippe GARROTE, M. Jean-Pierre ARANJO,
Mme Nathalie REGUEIRO, M. Fabien REICHERT,
M. Nicolas MALEIG, M. Gilles BITAILLOU, M. André LABARTHE,
Mme Jeanne LARAN, M. Michel ADAM, M. Daniel LACRAMPE,
M. Gilbert EHRET, Mme Jany N'HAUX.

Délégations de vote :

M. Jean-Pierre DOMECCQ donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY,
M. Robert BAREILLE donne pouvoir à M. Jean-Michel BRUGIDOU,
Mme Dominique QUEHEILLE donne pouvoir à Mme Marie-Lyse GASTON,
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE,
Mme Florence AGRAZ donne pouvoir à Mme Jany N'HAUX.

❧❧❧

18 - CREATION DE LA REGIE DE RECETTE PATRIMOINE ET TRANSFRONTALIER

Monsieur MAILLET informe l'Assemblée que suite aux transferts du service patrimoine et du label Pays d'Art et d'Histoire à la C.C.P.O., il convient de modifier l'intitulé de la régie Ville d'Art et d'Histoire, étant entendu que les missions d'accueil dans les sites et musées continuent d'incomber à la Ville.

Par ailleurs, suite à la réorganisation des services, la direction Vie de la Cité intégrant désormais le secteur patrimoine, a aussi en charge les activités transfrontalières. A ce titre, la Ville est amenée à organiser différentes manifestations (repas, expositions) pour lesquelles les agents municipaux doivent pouvoir enregistrer des recettes.

Il est donc proposé d'approuver la transformation de la régie Ville d'Art et d'Histoire en régie « Patrimoine et transfrontalier ».

.../...

Cette régie modifiée portera sur l'encaissement :

- de la billetterie de la Maison du Patrimoine (tarifs identiques à la délibération du 13 avril 2010),
- de la billetterie de la Tour de Grède (tarifs identiques à la délibération du 13 avril 2010),
- de la billetterie d'expositions temporaires liées au transfrontalier ou au patrimoine (tarifs non déterminés, à voter lors de futures délibérations),
- de la billetterie liée à l'organisation de repas dans le cadre du transfrontalier ou du patrimoine (tarifs non déterminés, à voter lors de futures délibérations).

Les fonctions de régisseur seront assumées par Madame Marie LABEDE, assistante de direction au Pôle Vie de la Cité.

En raison des responsabilités qui lui incomberont, cette dernière pourra percevoir une indemnité de responsabilité dans la limite des taux maximaux fixés par arrêté ministériel du 28/05/1993.

Le titulaire, Madame Marie LABEDE, le suppléant, Madame Odile DOMECCQ et les préposés saisonniers, seront nommés par arrêté du Maire.

Oui cet exposé, **le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** la transformation de la régie,
- **DECIDE** que le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le montant sera déterminé en fonction de l'importance des fonds maniés,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour la mise en place de cette régie,
- **SIGNE** l'arrêté correspondant après avis de Monsieur FAGET, Trésorier Principal, Receveur Municipal,
- **DECIDE** que le montant de l'encaissement sera de 1 000 €, le fonds de caisse de 150 €.

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, ledit jour 06 septembre 2012.
Suivent les signatures.-

LE MAIRE,

AFFICHE LE 11/09/2012

Bernard UTHURRY